

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**

DATE DE CONVOCATION :

Le 1 décembre 2014

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 27
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 7
- AYANT DONNE POUVOIR : 5

Le Lundi 8 décembre 2014 à 19h00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal de Bourg-Saint-Maurice, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY, Eric MINORET, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)
Messieurs Georges CHARRIERE, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)
Mesdames Marie-Agnès ARPIN, Claude MAHNANA, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Messieurs Xavier TISSOT, Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Madame Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Monsieur Gilles FLANDIN), Messieurs Paul CUSIN-ROLLET (pouvoir à Monsieur Léon EMPEREUR), Alain EMPRIN, Louis GARNIER (pouvoir à Monsieur Eric MINORET), Patrick MARTIN (pouvoir à Madame Audrey NALIN), Gilles MAZZEGA (pouvoir à Monsieur Jean-Christophe VITALE), Jean-Pierre MOREL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc PENNA

Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20141208-2014-78-DE
Date de télétransmission : 11/12/2014
Date de réception préfecture : 11/12/2014

N°2014-78 APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que lors de sa séance du 29 septembre 2014, le Conseil communautaire a adopté une délibération mettant à jour le tableau des effectifs.

Depuis, des créations ou transformations de postes sont nécessaires, à savoir :

- Création de deux postes d'assistant d'enseignement artistique.
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe
- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** la modification du tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,

Gaston PASCAL MOUSSELARD



TABLEAU DES EFFECTIFS

Conseil communautaire du 8 décembre 2014

	BP	DMA	POURVUS		BUDGETAIRES	VACANTS	Dont temps non complet
			TOTAL				
A	1	0	1		1	0	
D	0	0	0		0	0	
M	1	1	2		2	0	
I	10	0	10		12	2	1 (28h00)
N							
I	1	0	1		1	0	
S	0	0	0		0	0	
T	1	0	1		1	0	
R							
A	1	0	1		1	0	
T	2	0	2	18	2	0	
T	0	3	3		3	0	
E	0	4	4		4	0	
C	7	3	10		11	1	2 (29h00 et 8h30)
H							
N	0	1	1		1	0	
I							
Q	0	1	1	19	1		
ANIMATION	2	0	2		2	0	
	1	0	1	3	1	0	
C	6	0	6		7	1	
U	4	0	4		4	0	
L	8	0	8	18	10	2	
T							
SOCIAL	1	0	1	1	1	0	
TOTAUX	46	13	59	59	65		